



OBJECTIFS :

RNCP37528
CMA France
24/04/2023

Le titulaire du brevet de maîtrise de coiffeur est à même de **créer, développer et manager une, voire plusieurs entreprises** artisanales de coiffure (dans le cas de multi sites), en termes de commercialisation, gestion économique et financière et gestion des ressources humaines. Ceci en complément d'une maîtrise totale et entière de tout type de prestations de coiffure de **haute technicité** tenant compte du souhait et de la personnalité du client.

Le coiffeur de niveau V maîtrise la totalité des coupes, l'utilisation de la (les) couleur(s) et des différentes mises en forme (temporaire, permanente, défrisage/lissage, chignon) sur tout type de cheveux (occidentaux, asiatiques, africains,...).

Il est en capacité de **combiner ses compétences professionnelles pour sublimer** ses prestations ; la coloration du cheveu accentuant les effets de volume, de mouvement de la coupe au service de la mise en beauté du (de la) client(e).

Il est également à même : de créer, reprendre et développer une entreprise de coiffure, et d'en assumer la gestion complète ; de former et accompagner l'apprenant dans le métier de coiffeur ; d'échanger en langue étrangère dans l'exercice de son métier.

DURÉE et ALTERNANCE :

2 ans, soit 680 heures = 340 heures/an.

1 semaine au CFA, 2 semaines en entreprises la 1^{ère} année et 3 jours sur 12 semaines la 2^{ème} année.

PUBLIC :

Jeunes de + 15 ans, adultes de moins 30 ans, salariés, demandeurs d'emploi.

PRÉREQUIS :

Etre titulaire du **BP Coiffure**.

ADMISSION :

Entrée permanente dans le cursus.

En apprentissage : Après un positionnement obligatoire, le contrat avec l'employeur, la convention CFA/Employeur et l'accord avec l'OPCO, l'apprenti est inscrit à l'Ecole des Métiers. *En formation continue :* après une information sur les différentes modalités d'accès à la formation, un entretien avec l'équipe pédagogique et un positionnement.

DÉLAI D'ACCÈS :

Durée estimée entre la demande et le début de la prestation : de 1 à 4 mois.

CARRIÈRE :

- ➡ Le titulaire du BM coiffeur obtient également le titre de Maître Artisan.
- ➡ <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37528/>

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Formation sanctionnée par un examen final de niveau 5 : BM Coiffure.

Des évaluations ont lieu régulièrement au cours des 2 ans et un BM blanc est organisé au 2^{ème} trimestre de la 2^{nde} année de BM.

ACCESSIBILITÉ :

Les locaux de l'Ecole des Métiers sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Référent handicap : Pierrick HERBST 05 65 53 21 00.

CONDITIONS TARIFAIRES : Coût annuel : 6500 €

Le prix de cette formation peut faire l'objet d'une prise en charge totale ou partielle par un financeur de la formation selon votre situation et votre statut.

PROGRAMME sur 35h :

1^{ère} année :

- **Module professionnel**
- **Module gestion des ressources humaines**
- **Module communiquer à l'international (anglais)**
- **Module gestion économique et financière**
- **Module commercialisation**

2^{ème} année :

- **Module professionnel**
- **Module accompagnement d'un apprenant**
- **Module entrepreneuriat**

MODALITÉS DE LA FORMATION :

Formation en présentiel. Le livret d'apprentissage /de stage est rempli à chaque période et assure la relation école/entreprise pendant les 2 ans.
Certains cours sont proposés en e-learning.
Suivi administratif et pédagogique sur la plateforme Net-Yparéo.

RESSOURCES HUMAINES :

Formateurs spécialisés de l'entreprise artisanale. Les enseignants de l'Ecole des métiers se forment régulièrement aux différentes exigences réglementaires que requiert leur profession : pédagogie, sécurité, hygiène, perfectionnement professionnel, etc.
Au sein du Point Jeunes, une tutrice socio-éducative est chargée d'accompagner les apprenants dans leurs démarches socio-éducatives. C'est aussi un lieu privilégié d'écoute et d'aide.
La responsable du centre de ressources est également référente mobilité pour les apprenants souhaitant vivre une expérience professionnelle à l'étranger.
Du personnel de Vie Scolaire veille également au maintien de la discipline et au respect du règlement intérieur.
L'équipe administrative assure le suivi complet de la scolarité de l'apprenant, en relation étroite avec l'OPCO dont dépend la formation.

MOYENS MATÉRIELS :

Le Salon de coiffure est doté de 16 postes de travail destinés aux cours de pratique professionnelle. Des rayonnages servent aux sketchs de vente.
On y trouve également une salle de classe destinée aux cours d'enseignement professionnel : technologie, biologie, vente, dessin.
La salle est équipée d'un vidéoprojecteur, comme toutes les salles de cours de l'Ecole des métiers.
L'école est également dotée d'un centre de ressources, d'un laboratoire informatique et d'un centre d'hébergement qui facilite l'accès à la formation des stagiaires les plus éloignés.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

Notre établissement est classé 3^{ème} d'Occitanie en nombre de départs en Mobilité des apprentis et formateurs, pour la période 2018-2020.

CONTACTS :

Contactez Sarah DELPECH de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Lot au 05.65.35.13.55/ 06 70 18 83 67 – s.delpech@cm-cahors.fr
Renseignements à l'Ecole des Métiers du Lot : 05.65.53.21.00 – edm46@cm-cahors.fr

ECOLE DES METIERS DU LOT

137, Rue Saint Ambroise – 46000 Cahors – T : 05 65 53 21 00 – F : 05 65 53 21 05
www.edm-cahors.fr – edm46@cm-cahors.fr – SIRET : 130 027 931 00281

